

**COMMUNE DE THIERS**

**DCM 2025 - 77  
MARCHE DE SERVICE**

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi annuel du marché global de performance relatif au renouvellement, à l'exploitation de l'éclairage public et à la maintenance des installations d'éclairage public et connexes**

Le Maire de la Commune de Thiers ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article R.2122-8,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération en date du 4 juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que la Commune de Thiers a conclu un marché global de performance relatif au renouvellement, à l'exploitation et à la maintenance des installations d'éclairage public et connexes le 12 juillet 2023 avec la société ALCYON,

**Considérant** que la collectivité a besoin de se faire accompagner par un assistant à maîtrise d'ouvrage pour le suivi annuel de l'année 3 de ce contrat,

**Considérant** la proposition de la société INERGIE ADAPT (63800 COURNON D'AUVERGNE).

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Un marché public de service pour réaliser une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi annuel du marché global de performance relatif au renouvellement, à l'exploitation et à la maintenance des installations d'éclairage public et connexes est conclu avec la société INERGIE ADAPT (63800 COURNON D'AUVERGNE) pour un montant total de 3 000,00 euros hors taxe.

**ARTICLE 2** :

La présente décision :

- Fera l'objet d'un rendu d'utilisation de la délégation devant le Conseil Municipal au cours de sa prochaine séance publique ;
- Sera transmise en sous-préfecture, au titre du contrôle de légalité.

Fait à THIERS, le 21 octobre 2025

Le Maire,

Pour le Maire,  
Hélène Bougon  
Titrée Adjointe  
Stéphane RODIER



H. Baudouin